

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 011-490/11/CC

■ Engagement d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de Marseille dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la réalisation d'un programme de construction dans le 5° arrondissement de Marseille.

DUFHSU 11/6550/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000, les compétences en matière de documents d'urbanisme.

Le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du Conseil Municipal le 22 décembre 2000.

Par délibération du 19 février 2009, la Communauté Urbaine, à la demande de la Ville de Marseille, a engagé une procédure de révision globale de son document d'urbanisme.

Néanmoins, les réflexions et analyses en matière d'aménagement se poursuivent en vue de continuer à adapter le document d'urbanisme aux objectifs et développement de la Ville de Marseille, et permettre notamment la réalisation des projets mettant en œuvre la politique de l'Habitat et de développement économique de la Ville.

Dans cet objectif, la Ville de Marseille a demandé à la Communauté urbaine, par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2011, dans le cadre d'une déclaration de projet, de prescrire, une enquête publique portant sur l'intérêt général d'une opération mixte, intégrant un programme de logements, une maison d'enfants à caractère social, la création de locaux dédiés à l'aide à l'enfance et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

L'ensemble du programme immobilier projeté est envisagé sur un terrain d'une superficie de 6100 m² situé dans le quartier de La Conception, au 145 Boulevard Baille, dans le 5ème arrondissement de Marseille, et classé actuellement en zone Uad dans le PLU en vigueur, et impacté, en outre, par un espace boisé classé.

Ce projet devrait permettre la réalisation d'un programme d'habitations comprenant des logements locatifs sociaux, des logements locatifs pour actifs, et des logements en accession à la propriété pour une SHON d'environ 14 600m².

Il permettra, en outre, l'augmentation de la capacité d'accueil d'une maison d'enfant à caractère social, l'établissement le Clos Fleuri, situé sur le terrain dédié à l'opération ainsi que l'implantation d'autres équipements dédiés à l'enfance (centre d'hébergement et de réinsertion sociale en milieu ouvert, locaux d'accueil, de préventions, d'actions éducative...) correspondant à une SHON d'environ 2 800 m².

Aux vues des éléments mentionnés et des objectifs inscrits dans le Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du 26 juin 2006 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, et aux regards des engagements pris par la ville de Marseille en matière de logement par délibérations

successives des 17 juillet 2006 et 15 décembre 2008, le projet ci avant exposé présente un intérêt général.

Dans ce cadre, il est proposé de prescrire l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'urbanisme ;
- La loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté urbaine
- L'article L 123-16 et R 123-23- 1 du Code de l'Urbanisme
- La délibération du Conseil de Communauté de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 26 juin 2006 approuvant le Programme Local de l'Habitat
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 17 juillet 2006 portant engagement municipal en matière de logements
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 15 décembre 2008 relative au renforcement de l'engagement municipal en matière de logements

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il apparaît que le projet exposé présente un intérêt général
- Qu'il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour permettre la mise en œuvre dudit projet

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à prescrire dans le 5^{ème} arrondissement de Marseille l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un programme de construction permettant notamment, la réalisation de logements sociaux, le développement d'hébergement d'accueil et de services dédiés à l'enfance et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Nature : 6226 - Fonction 824 – Sous politique C120

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI